



Assemblée du GECT/ Assemblea del GECT
Séance du 6 mars 2017, 10 heures / Seduta del 6 marzo 2017, alle ore 10.00

Délibération n°2017-08/ Deliberazione n°2017-08

**Débat d'orientations budgétaires 2017/
Linee guida per la redazione del bilancio di previsione 2017**

Membres présents / Membri presenti:

**GINESY Charles-Ange, SALSOTTO Paolo, MOLINARO Paolo, DALMASSO Fulvio,
VASSALLO Jean-Pierre.**

Membres excusés / Membri scusi: **BLANCHI Fernand**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5722-1 à L.5722-11 ;
- Vu les délibérations n°2017-01 et n°2017-02 de l'assemblée transfrontalière du 6 mars 2017 relatives à la nouvelle présidence et à la nouvelle composition de ladite assemblée ;
- Vu les statuts du GECT/Parc européen ;
- Vu le projet de Débat d'orientations budgétaires présenté ;
- Vu le rapport du directeur et sur proposition du président ;

Visto il code général des collectivités territoriales ed in particolare gli articoli da L.5722-1 a L.5722-11;

Viste le deliberazioni n.2017-01 e n.2017-02 dell'assemblea transfrontaliera del 6 marzo 2017 relative alla nuova presidenza ed alla nuova composizione dell'assemblea del GECT;

Visto lo statuto del GECT/Parco europeo;

Vista la bozza delle linee guida per la redazione del bilancio;

Vista la relazione del direttore e su proposta del presidente;

**L'assemblée du GECT, après en avoir délibéré /
L'assemblea del GECT, dopo aver deliberato :**

Article unique : prend acte des orientations budgétaires présentées pour l'année 2017 et annexées à la présente délibération.

7379
710000
AA

Articolo unico : prende atto delle linee guida per la redazione del bilancio presentate per l'anno 2017, allegate alla presente deliberazione

Fait à Nice, le 6 mars 2017

Le président du GECT / Parc européen
Alpi Marittime-Mercantour

Paolo SALSOTTO



Le directeur du GECT / Parc européen
Alpi Marittime-Mercantour

Christophe VIRET



7377
710000
AA



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2017

Présenté lors de l'Assemblée transfrontalière du 6 mars 2017

Par combinaison des articles L1115-4-2, L5721-2 et L5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le GECT est soumis au droit budgétaire et comptable applicable aux syndicats mixtes ouverts, lui-même issu des dispositions relatives aux communes de 3 500 habitants à moins de 10 000 habitants. Par conséquent, en application de l'article L2312-1 du CGCT, le GECT doit organiser un débat d'orientations budgétaires qui est l'occasion, dans un souci de transparence et de bonne information des membres du Groupement, d'aborder les actions engagées et futures menées par le GECT Parc européen / Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour.

1. La situation financière du GECT Parc européen Alpi Marittime-Mercantour en 2016

L'instruction budgétaire et comptable M14 s'applique au GECT.

Le Budget Primitif 2016 s'élevait à 176 899,20 euros en dépenses et en recettes, répartis comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
172 019,20 €	4 880,00 €

1.1. LES RECETTES

Les sommes encaissées pendant l'exercice 2016 proviennent :

En fonctionnement

Report excédentaire du résultat de fonctionnement de 2015	80 519,20 €
Cotisations des co-candidats	35 000,00 €
Contribution d'organismes publics et privés	46 550,25 €
TOTAL	162 069,45 €

En investissement

Suite au résultat déficitaire de la section d'investissement en 2015, une partie du résultat bénéficiaire de la section de fonctionnement a dû couvrir ce besoin sur l'exercice 2016.

Affectation suite déficit du résultat d'investissement de 2015	4 880,00 €
--	------------

1.2. LES DEPENSES

Principales dépenses réalisées en 2016:

En fonctionnement

Gouvernance et coordination du Dossier de Candidature à Patrimoine Mondiale Unesco	17 646,02 €
Actions de communication pour la Candidature à Patrimoine Mondiale Unesco	17 270,71 €
Prestations pour acquisitions de données scientifiques pour le Dossier de Candidature à Patrimoine Mondiale Unesco	17 390,30 €
Prestation pour l'élaboration du Dossier de Candidature à Patrimoine Mondiale Unesco	24 683,45 €
Dépenses de fonctionnement GECT et restitution de contribution	8 972,70 €
TOTAL	85 963,18 €

Il est à noter qu'une partie des paiements dus à la société Objectif Plus, concernant des charges de personnel (chapitre 012) sont toujours en attente de paiement. En effet, à défaut de crédits ouverts au sein de ce chapitre en 2016, le GECT n'a pu payer au cours de cette année que 9 383,45€ (en dépenses imprévues) sur les 15 966,80€. Deux engagements de 2016 pour un montant total de 6 583,35€ ont donc été reportés sur l'exercice 2017.

Par ailleurs, d'autres engagements non soldés en 2016 sont reportés sur l'exercice 2017 pour un montant total de 19 183,35€, dont 6 000€ au bénéfice de l'Université de Milan et 6 000€ au bénéfice de l'Université de Nice, au titre de conventions relatives à des études sur la valeur universelle exceptionnelle des Alpes de la Méditerranée.

En investissement

Aucune	0,00 €
--------	--------

En 2016, le GECT Parc européen a consommé 50 % de son budget de fonctionnement ; la partie restante a déjà été programmée et elle sera dépensée en 2017.

2. Rapport d'activité 2016

Fonctionnement du GECT :

Une Assemblée transfrontalière a eu lieu en 2016.

La gestion administrative et financière a été assurée par le personnel mis à disposition par les deux parcs.

Dossier de candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Les avis de l'IUCN et du Comité des Biens du Ministère de l'Environnement ont orienté le dossier de candidature vers le seul critère VIII (géologique), quittant les critères IX et X. Pendant l'année sur cet aspect des approfondissements scientifiques ont été menés, intégrant la partie en mer du territoire de la Principauté de Monaco, qui est rentrée à faire partie du projet de candidature.

Le Comité scientifique, le Comité technique, le Comité de coordination et le Comité de Communication se sont réunis plusieurs fois dans l'année. A la fin de l'année une expertise a été confiée pour la rédaction du dossier définitif.

Pendant l'année du matériel promotionnel (dépliants, sacs, pochettes, cartes postales) et un site internet (<http://www.alpmediterranee.eu>) ont été réalisés, ainsi que de la formation pour le personnel des parcs.

Plan d'action commun

Le Plan d'Action 2016/2020, approuvé par l'Assemblée, a été imprimé et diffusé parmi le personnel des deux parcs. Deux projets ont été présentés à financement dans le cadre du Programme Alcotra, pour le financement de certaines actions prévues dans le Plan. Le but est de lancer concrètement sa réalisation en 2017.

3. Les orientations pour l'année 2017

3.1. LES DEPENSES (montant total de 278 332,14€)

3.1.1 Fonctionnement

- Candidature à Patrimoine Mondiale Unesco: par mission confiée à la fin de l'année 2016, en 2017 le GECT aura la version définitive du dossier, à déposer à l'Unesco en 2018. Des actions de communications seront menées. Les contrats signés en 2016 seront soldés. La dépense totale prévue s'élève à 162 667,82 €
- GECT Dépense de fonctionnement: sont prévues des dépenses pour rémunération de personnel, logiciel pour la gestion financière du groupement, frais de réception, frais d'affranchissement et dotation aux amortissements, pour un total de 36 278,45 €.
- Projet « Abeilles »: en 2017 les actions prévues dans le projet financé par la Fondation Prince Albert II de Monaco et par le Gouvernement de Monaco seront réalisées, pour une dépense totale de 55 800,00 euros.
- Dépenses imprévues de fonctionnement pour un total de 18 705,87 € (dans le respect du plafond de 7,5% prévu à l'article L2322-1 du CGCT).

3.1.2 Investissement

Une dépense d'investissement est inscrite au BP 2017, correspondant à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

3.2. LES RECETTES ENVISAGEES (montant total de 278 332,14€)

A la fin de l'exercice 2016, un résultat positif de 76 106,27 a été calculé, à reporter sur l'exercice 2017.

En 2017, les recettes envisagées proviennent :

En fonctionnement : des contributions des membres et des partenaires :

10 000,00 €	Parc national du Mercantour
10 000,00 €	Ente di Gestione delle Aree Protette delle Alpi Marittime
5 000,00 €	Parco naturale Alpi Liguri – contribution année 2016
5 000,00 €	Parco naturale Alpi Liguri – contribution année 2017
5 000,00 €	Villa Hanbury

5 000,00 € CD 06

En fonctionnement, des participations des financeurs

9 585,87 €	CR PACA – Solde contribution 2015
1 200,00 €	CD 04 – Solde contribution 2016
20 000,00 €	CD 06 – Solde contribution Projet Unesco 2016
6 000,00 €	Fondation Prince Albert II de Monaco (Projet Unesco – contribution 2016)
3 000,00 €	Fondation Prince Albert II de Monaco (Projet Unesco – contribution 2017)
10 000,00 €	Allianz
52 560,00 €	Préfecture Hautes-Alpes – Solde contribution Projet Unesco FNADT
20 000,00 €	Fondation Prince Albert II de Monaco – Projet Abeilles contribution 2017
35 000,00 €	Gouvernement de Monaco – Projet Abeilles contribution 2017 et 2018

En investissement, d'une opération d'ordre en provenance de la section de fonctionnement

4 880 € Recette d'investissement générée par la comptabilisation des dotations aux amortissements

Dans le cadre de projets de programmes européens, les porteurs de projets sont susceptibles de devoir faire d'importantes avances de trésorerie. Dans ce contexte, le GECT n'ayant pas la capacité financière pour effectuer de telles avances, l'ouverture d'une ligne de trésorerie est envisagée, en application de la délibération n°2016-11, prise par l'Assemblée transfrontalière du GECT le 24 mars 2016.